

Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières
de Bretagne

EAU & RIVIERES DE BRETAGNE

Association à but non lucratif, ERB œuvre depuis 1969 pour la restauration et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Agréments : protection de la nature, éducation nationale, défense des consommateurs, éducation populaire.

Plus de 20 000 acteurs impliqués avec une centaine d'associations membres, et 1200 adhérent.e.s.

Membre fondatrice de la Fédération Bretagne Nature Environnement (FBNE) et membre de France nature environnement (FNE).

Contact :

Eau & Rivières de Bretagne
2, rue Crec'h Ugen
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRÉ

<https://www.eau-et-rivieres.org>

agriculture@eau-et-rivieres.org

CAHIER D'ACTEUR

Les propositions d'Eau & Rivières de Bretagne pour la PAC post-2020

EN BREF

La PAC doit permettre l'autonomie alimentaire des territoires européens en garantissant une juste rémunération aux paysans, en re-construisant des sols et des paysages résilients et aptes à s'adapter au changement climatique en cours.

Principales propositions pour la prochaine PAC :

- Gestion régionale de la PAC, premier et deuxième pilier, par les régions volontaires,
- Eco-conditionnalité des aides renforcée, avec engagement de sortie des pesticides de synthèse sur 5 ans, et interdiction des aliments animaux issus d'OGM,
- Pour le premier pilier, aides directes plafonnées, versées à l'actif et non à l'hectare, 50% de l'enveloppe consacré au soutien aux systèmes agro-écologiques (biologiques, herbagers, autonomes) et à la préservation-restauration du bocage (ecoscheme),
- Pour le deuxième pilier, budget renforcé pour la transition agroécologique, avec aide à l'installation forfaitaire, contrats agro-écologiques forfaitaires («MAEC système», soutien à la Bio, mesures de restauration du bocage et des zones humides) à hauteur de 40% du FEADER minimum, aides aux investissements strictement limitées à l'accompagnement des changements de systèmes favorables à l'environnement et à la santé publique.

RAPPEL DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE LA BRETAGNE



Renommée (de moins en moins) pour la qualité de ses paysages, enviée pour la richesse de sa biodiversité, la Bretagne est soumise à de fortes pressions anthropiques, à l'origine de désastres écologiques et de dégradations chroniques de sa ressource en eau, de son air, de ses sols, de sa biodiversité.

L'intensification de l'agriculture doublée d'une concentration élevée des productions animales a notamment engendré de multiples dégradations de l'environnement régional. Première région agricole de France, la Bretagne concentre, sur seulement 6 % de la surface agricole nationale : 60 % de la production nationale de porcs, 43 % des oeufs, 32 % des poulets de chair, 23 % du lait de vache...

Concernant la pollution des eaux :

- La concentration des eaux en **nitrate**s, directement liée à la concentration de l'élevage, s'est régulièrement aggravée jusqu'au début des années 2000, puis a baissé, pour se stabiliser à un niveau encore trop élevé supérieur à 30 mg/L.

Les flux d'azote trop élevés aboutissant au littoral sont toujours à l'origine des marées vertes, fléau environnemental et sanitaire.

- La contamination des eaux par les **pesticides**, liée principalement aux usages agricoles, reste élevée et se caractérise par leur présence quasi permanente dans les eaux, par une grande diversité des molécules amplifiant l'effet cocktail et par une rémanence des substances interdites.
- L'agriculture est également responsable de 60% des apports de **phosphore** via le ruissellement et l'érosion des sols. Les apports issus des épandages d'effluents organiques ont provoqué un enrichissement massif des sols bretons. Les excès de ce phosphore perturbent le milieu aquatique, en favorisant l'eutrophisation des principales retenues d'eau douce de Bretagne et le développement de cyanobactéries toxiques.

- Sur le littoral, les **contaminations bactériologiques** liées à l'élevage perturbent les sites de baignade ou de loisirs nautiques, mais aussi les activités économiques de pêche côtière et de conchyliculture.

Peu industrialisée, la Bretagne subit néanmoins une **pollution de l'air** (ammoniac agricole générateur de particules fines, sulfure d'hydrogène des algues vertes, pesticides) et des **émissions de gaz à effet de serre** (protoxyde d'azote, méthane, dioxyde de carbone), du fait de l'importance des cheptels animaux qu'elle concentre sur son territoire.

Par ailleurs, le **paysage bocager** (maillage de haies et talus connectés à des prairies humides) a subi à partir des années 60 les assauts du remembrement et de la concentration des exploitations agricoles : 157 000 km de talus arrachés entre 1970 et 2008, disparition de 215 000 ha de prairies naturelles de 1980 à 2010. Les programmes de reconstruction volontaire (Breizh bocage) ne compensent toujours pas le rythme actuel de disparition de ces haies et talus, riches d'habitats pour la faune et la flore, et dont l'intérêt hydrologique pour la qualité et le cycle de l'eau est incontestable.

L'**artificialisation croissante des sols** perturbe les écoulements hydrauliques et contribue à la contamination chimique des eaux.

La **biodiversité associée et nécessaire aux espaces agricoles** a connu un déclin important, et est aujourd'hui menacée. L'intensification de la production agricole représente une des causes majeures du déclin des habitats naturels et semi-naturels, et l'agriculture constitue la première menace pour ces habitats et les oiseaux.

LES AIDES PAC, UN LEVIER ESSENTIEL DE LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Aujourd'hui, les enjeux environnementaux et sociaux en Bretagne, mais aussi l'enjeu climatique planétaire, imposent de passer d'un modèle industriel productiviste à un modèle agro-écologique.

Depuis 25 ans, les directives nitrates n'ont pas répondu aux attentes. L'échec répété des plans Ecophyto est aussi révélateur de la puissante résistance des lobbies.

En Bretagne, cette politique a conduit à un développement des ateliers industriels et des grandes serres chauffées, aux effets environnementaux désastreux, sacrifiant les règles agronomiques au profit d'une rentabilité appuyée sur les pesticides.

Avec un budget annuel breton de plus de 500 millions d'euros, les aides de la PAC s'avèrent déterminantes pour orienter les pratiques agricoles. Le budget public pour l'eau (Agence de l'eau, Etat, Région, collectivités) ne peut à lui seul compenser les dégâts de la politique agricole, avec seulement 125 millions d'euros par an... dont seulement 34% vise l'agriculture !

La mobilisation des aides de la PAC jouera un rôle essentiel dans cette transition écologique et dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Une dimension environnementale et climatique forte permettra de rémunérer les bénéfices environnementaux pour faire évoluer les modes de production en faveur de la qualité de l'environnement. Cette évolution ne sera possible qu'à condition de cohérence avec les politiques économiques régionales et territoriales.

POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Eau et Rivières est engagée pour la qualité de l'eau depuis plus de 50 ans. L'eau étant une ressource majeure de l'alimentation et de l'agriculture, nos propositions pour la réforme de la PAC visent à améliorer sa qualité. Facteur d'autant plus important qu'avec le changement climatique, l'accès à l'eau sera de plus en plus problématique. Économiser l'eau est donc vital : éviter ses pertes et réduire l'impact de l'agriculture sur nos réserves d'eau, sans nuire au revenu des agriculteurs. Il reste encore un long chemin pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau prévu pour 2027 par la DCE. La fin des algues vertes est encore moins en vue.

Nous souhaitons vivement que l'agriculture européenne s'émancipe des importations de soja sud-américain destiné au bétail européen. Elles contribuent d'une part à la déforestation, d'autre part à la marginalisation des « Paysans sans terre ».

Cela permettra de retrouver une indépendance et une sécurité, qui est d'autant plus importante en période de crise.

Nous souhaitons aussi la suppression des aides PAC aux cultures de maïs à destination énergétique, pour éviter les dérives d'une méthanisation néfaste pour les sols et l'environnement.



Favoriser l'agro-écologie

Systèmes herbagers qui ont largement fait leurs preuves en termes d'efficacité écologique et économique en élevages ruminants.

- Séquestration du carbone : garantie d'amélioration des taux de matière organique, fertilité à long terme et meilleure rétention d'eau
- Frein au ruissellement des eaux pluviales et donc infiltration vers les nappes, ainsi que réduction de l'érosion
- Préservation des **prairies naturelles**, essentielles pour la biodiversité et la qualité des produits

Rotations longues

- Intégrant la prairie quels que soient les systèmes cultureux
- Intégrant des légumineuses, pourvoyeuses d'azote organique, substitut au soja importé
- Permettant de couper le cycle des parasites et de lutter contre les adventices
- Sollicitant moins les sols donc plus résilients
- Permettant d'implanter plus d'espèces culturales, donc résilience économique améliorée

Travail du sol peu profond : favorable à l'infiltration de l'eau et à la biodiversité des sols

Fertilisants organiques non solubles : peu ou pas de lessivage d'azote et de phosphore, moins d'ammoniac dans l'air, cultures moins fragiles

Engrais verts pour une couverture permanente des sols

Espaces écologiques (talus, mares,...) favorisant une biodiversité « auxiliaire », réduisant la chaleur, les vents desséchants

Lien au sol animal et végétal

Bien-être animal : principes éthiques, garants d'une meilleure santé animale, donc d'une moindre propagation de médicaments dans l'eau et dans l'assiette.

AGRICULTURE INDUSTRIELLE

Se caractérise autant par ses pratiques que ses dimensions :

- Obsession du rendement par hectare ou par animal au détriment du bien-être animal et de la qualité des aliments ; impératif de rentabilité à court terme ;
- Irrigation intensive dans un contexte de pénurie d'eau ;
- Animaux confinés, souvent zéro pâturage, concentration et alimentation artificielle entraînant des problèmes sanitaires récurrents et une production importante de gaz à effet de serre ;
- Règles agronomiques sacrifiées au profit d'une rentabilité appuyée sur l'utilisation systématique des pesticides ;
- Lien au sol insuffisant d'où import d'aliments nécessaire et épandages excessifs de déjections animales ou d'engrais minéraux sur des surfaces insuffisantes ;
- Investissements très lourds et subventions publiques ;
- Vocation d'exportation privilégiée avec forte dépendance à des marchés très volatils.